



Faute professionnelle l'avocat ?

Par **Philippe25**, le 31/03/2017 à 06:16

Bonjour,

Dan le cadre de mon divorce je choisis un avocat. Après deux rendez vous, nous signons une convention. Je lui donne toutes les pièces nécessaires à mon dossier, et lui donne toutes mes explications. C'était il y plusieurs semaines.

Hier, je reçois ce mail :

Cher Monsieur,

Je rencontre une difficulté concernant son dossier car j'ai été désignée pour assister votre femme au titre de l'aide juridictionnelle dans le cadre de votre procédure de divorce.

Dès lors, je ne peux plus poursuivre mes diligences.

J'en suis désolée.

.. Comment être certain que le secret professionnel soit gardé ? Cette façon de faire n est elle pas une erreur professionnelle ? Dois je alerter le bâtonnier ?

Merci de votre aide